



*Group of the Twelve Plus
in the Inter-Parliamentary Union*

*Groupe des Douze Plus
à l'Union interparlementaire*

135^E ASSEMBLÉE DE L'UIP, GENÈVE
RÉUNION PARALLÈLE SUR LE THÈME
“E-PARLEMENT: LE VOTE EN LIGNE DANS LE DOMAINE PARLEMENTAIRE”

MARDI, 25 OCTOBRE 2016 – DE 14 H. 30 À 16 H.00

Salles 3 et 4, Niveau 0, CICG.

Langues de la réunion : français et anglais

L'UIP a travaillé sur les questions relatives au parlement et à la technologie depuis 2003, année dans laquelle l'Assemblée a adopté une résolution sur la contribution des technologies d'information et de communication à la bonne gouvernance. Au cours des dernières années, l'UIP s'est concentrée sur la manière dont les parlements mettent la technologie au service de l'exercice de leurs fonctions essentielles et de la communication avec les citoyens. Ce travail s'est traduit par l'organisation de sept Conférences mondiales sur l'e-Parlement et la publication de quatre Rapports mondiaux sur l'e-Parlement. Le Rapport 2016 a été lancé à la Chambre des Députés du Chili en juin 2016 (www.wepc2016.org).

Le Groupe des Douze Plus est pleinement conscient de l'importance de ce travail et estime que les parlementaires du monde entier devraient en outre avoir l'occasion de débattre de ces questions à l'occasion de chaque Assemblée de l'UIP. Les Douze Plus proposent qu'un tel débat fasse partie intégrante du programme de travail normal de chaque Assemblée.

Lors de la 134^e Assemblée à Lusaka (Zambie), le Groupe des Douze Plus a organisé une réunion spéciale sur l'e-Parlement afin de discuter de cette proposition. A l'invitation du Groupe, le président et le secrétaire général de l'UIP ainsi que plusieurs représentants d'autres groupes géopolitiques et du Forum des jeunes parlementaires ont assisté à cette réunion.

Suite à cette réunion, le Groupe des Douze Plus a demandé au Comité exécutif de prendre sa proposition en considération. Il a également été décidé à cette occasion que le Groupe des Douze Plus organiserait une première réunion sur un thème précis concernant l'e-Parlement à l'occasion de la prochaine Assemblée à Genève, et que cette réunion serait ouverte à tous les délégués intéressés. La question du vote en ligne (c'est-à-dire : du vote électronique à distance), tant des citoyens que des parlementaires, a été choisi comme thème de discussion de cette réunion parallèle.

Les questions suivantes seront discutées.

1. Est-il opportun pour la démocratie d'instaurer le vote en ligne des citoyens pour certains scrutins? Quels sont les avantages et les risques pour la démocratie des différents votes possibles en ligne ?

- vote en ligne pour l'élection des parlementaires ?
- vote en ligne pour proposer l'examen d'une loi par le parlement ?
- vote en ligne pour d'autres élections politiques ?

2. Pour chacun des scrutins où le vote en ligne des citoyens est opportun, sa mise en œuvre impose de résoudre d'importantes questions politiques et techniques :

- comment compenser la fracture numérique existant à cause de l'incapacité actuelle d'une partie de la population d'accéder à l'internet ? (incapacité technique, financière ou culturelle; et quelques fois les 3 !)
- comment faire respecter dans la campagne électorale en ligne les règles juridiques et financières de campagne traditionnelle ?
- comment assurer le contrôle de l'identité réelle du votant ?
- comment garantir que le vote enregistré électroniquement reste confidentiel ?
- comment faire respecter la liberté de vote de chaque électeur face aux éventuelles pressions de son entourage (problème de l'absence d'isoloir électronique) ?
- le vote en ligne doit-il être un mode de vote complémentaire (par rapport au vote en bureau de vote ou par correspondance) ou a-t-il vocation à devenir un mode de vote unique ?

3. Est-il opportun pour la démocratie d'instaurer le vote en ligne des parlementaires pour certains scrutins au sein de leur assemblée ? Ce vote en ligne peut concerner divers scrutins :

- le vote dans le cadre des travaux de commission
- le vote dans le cadre des travaux en séance plénière
- autres votes ? Comme par exemple le vote dans un organe de gestion : bureau des présidents, etc.

4. Le vote en ligne des parlementaires au sein de leur assemblée pose d'importantes questions politiques et techniques : peut-t-il être autorisé et sous quelles conditions ?

- Le vote en ligne des parlementaires touche au fondement de la démocratie représentative : la délibération collégiale, qui n'était possible qu'en réunion en un même lieu, peut-elle être une délibération "collégiale à distance", en ligne ?

- Pour la partie "débat" , le mode collégial à distance est déjà admis dans certains cas. Pour la partie "vote", peut-on faire du " collégial" à distance ?
- Si oui, le vote collégial à distance doit-il rester l'exception et être réservé au vote final ou à des sujets spécifiques; ou devenir l'une des formes possibles de vote et utilisable pour tous les sujets ?

* * *

L'objectif de la réunion à Genève est de permettre un dialogue direct et informel entre parlementaires sur les avantages et inconvénients ainsi que sur les modalités du vote en ligne, devenu possible par les développements technologiques de l'internet.

Le modérateur du débat sera M. Patrice Martin-Lalande, membre de l'Assemblée nationale de France.

A titre d'information, une étude menée dans le cadre du CERDP (Centre européen de recherche et de documentation parlementaires) sur ce qui existe en matière de vote en ligne dans les élections et les parlements des pays concernés est disponible sur le site du Groupe des Douze Plus (<http://12plus.net>) en français, anglais et espagnol.